

SIXIEME PARTIE

BRUXELLES PENDANT LA PERIODE FRANÇAISE (1795 à 1814-1815)

I. LA PREMIERE OCCUPATION FRANÇAISE (1792-1793)

DÈS LE LENDEMAIN DE LA DÉFAITE DE JEMAPPES, LE GOUVERNEMENT autrichien abandonne Bruxelles. Beaucoup de familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie suivent son exemple. L'émigration se dirige vers l'Allemagne et vers la Hollande.

La grande masse de la population cependant se réjouit des succès remportés par l'armée française. Elle acclame les vainqueurs, qui font leur entrée dans la capitale le 14 novembre au bruit du canon et de toutes les cloches de la ville. On les accueille comme des libérateurs.

Un arbre de la liberté est planté à la Grand'Place; on danse alentour aux accents de la Carmagnole. Une « *Administration provisoire* » est élue, composée de démocrates et de républicains sincères. Elle prononce la déchéance de la maison d'Autriche, vote l'égalité devant l'impôt, décide la création d'un tribunal provisoire en remplacement de l'ancien Magistrat, forme trois compagnies d'infanterie et une de cavalerie, éléments de la *garde nationale*.

Cependant, les *anciens Statistes*, s'inquiètent de ces innovations. Encouragés en secret par le clergé et par la plupart des anciens privilégiés, ils organisent bientôt une *opposition systématique* à l'action des « administrateurs provisoires ». Leur action se trouve bientôt soutenue par les masses populaires. Celles-ci, en effet, voient bientôt les inconvénients de la présence des troupes révolutionnaires. Des rassemblements tumultueux se forment dans les quartiers du « bas de la ville ». Le 27 novembre, plusieurs centaines de personnes sont rassemblées au Meyboom (Rue du Marais). A grands cris, elles réclament des élections pour désigner les représentants du peuple, témoignant ainsi de leur méfiance absolue à l'égard des administrateurs provisoires. L'attitude à la fois ferme et compréhensive du général Berneron, commandant de la place, parvient à éviter que l'attroupement ne tourne à l'émeute violente.

Mais, dès le lendemain, les manifestations reprennent. Le club dénommé *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* (installé dans l'ancien couvent des Jésuites) doit être protégé par la force armée. Ses membres, dont la plupart sont Français, vivent sous la menace. La foule les insulte dans la rue. Elle ne les appelle plus autrement que « sans culottes ». Les compagnies de « gardes nationales », peu sûres, sont supprimées et leurs postes sont occupés par des militaires de la garnison française.

Cela ne fait qu'augmenter le mécontentement. Considérés comme des libérateurs lors de leur arrivée, les soldats de Dumouriez apparaissent aujourd'hui comme d'insupportables tyrans. Ne se conduisent-ils pas comme en pays conquis? Leurs violences sont fréquentes, leurs réquisitions de plus en plus lourdes.

Lorsque sont connus à Bruxelles les termes du *décret de la Convention du 15 décembre 1792*, le mécontentement est à son comble. Ne voulant à aucun prix lâcher la Belgique, les Conventionnels essaient d'amener les Belges à demander la réunion du pays à la France. Mais les représentants provisoires eux-mêmes protestent, déclarant que le décret est « un attentat contre la souveraineté belge ». Dans la lettre qu'ils adressent à la Convention, ils rappellent que les Français ont formellement renoncé à tout droit de conquête, qu'ils ont promis assistance et protection aux peuples qui voudront être libres. Par suite, disent-ils, « si les Français ne sont que nos frères, nos alliés, nos amis, comme il n'y a ni demi-justice, ni demi-liberté, ils respecteront les droits de la souveraineté des Belges. Des lois coercitives, décrétées en France pour être exécutées dans la Belgique, des lois qui mettront dans la dépendance de la République française la gestion même des Représentants belges, ces lois n'offriront que le langage impérieux d'un maître, d'un conquérant ».

Mais les protestations sont inutiles. Dumouriez se voit contraint d'appeler les Belges à se constituer en *assemblées primaires* pour le choix de leurs représentants, en vue de la réunion d'une *Convention nationale belge* devant se substituer aux anciennes autorités publiques. Les électeurs bruxellois furent convoqués pour le 29 décembre. Dans les 21 sections de vote, sauf deux, ils se déclarèrent en faveur du maintien de la Constitution, des anciens usages, de la foi traditionnelle, catholique, apostolique et romaine.

Mais les Français déclarèrent nulles ces élections. Ils firent arrêter les présidents, secrétaires et scrutateurs des sections de vote et s'opposèrent à la réunion en assemblée des représentants élus.

De plus, la Convention envoya à Bruxelles deux Commissaires, jacobins exaltés, *Gasquin* et *Merlin*, avec mission d'organiser une intense propagande républicaine. Sous leur impulsion, les démocrates de la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* reprirent confiance. Pamphlets, affiches, représentations théâtrales par des troupes d'acteurs français en tournée se multiplièrent. Un dimanche de janvier 1793, les sans-culottes brûlèrent sur la Grand'Place, les effigies de Vander Noot et de Van Eupen, aux accents de *la Marseillaise* et du *Ça ira*; puis, se ruant vers la place Royale, arrachèrent de son socle la statue de l'archiduc Charles de Lorraine. Ensuite ils allèrent exercer leur rage iconoclaste à l'église de Bon-Secours et au Couvent des Grands-Carmes.

La conséquence de ces excès ne se fit pas attendre : le club fut déserté par les Belges; il n'en resta plus que deux d'entre les cent cinquante qu'il comptait précédemment.

En février, les habitants de Bruxelles furent convoqués dans l'église Sainte-Gudule pour déterminer la forme de gouvernement populaire qui leur conviendrait. Mais cette consultation apparemment libre, se fit sous la menace du militaire. L'église était entourée de troupes en armes. Aussi n'y eut-il qu'une infime minorité de la population qui s'y rendit; en fait, les seuls partisans de la réunion de la Belgique à la France. La décision, dans ces conditions, n'était pas douteuse : les électeurs bruxellois se prononcèrent en faveur de la *réunion départementale à la République française*.

Dans sa séance du 1^{er} mars 1793, la Convention décréta la réunion de Bruxelles et de sa banlieue à la France. Les brigandages continuèrent de plus belle. Du 6 au 11 mars, des bandes

de sans-culottes dévastèrent l'église Sainte-Gudule, brisèrent des ornements, organisèrent des mascarades sacrilèges. A la Grand'Place, ils brisèrent les statues ornant les maisons de corporations, ainsi que les meubles et tableaux qu'ils n'emportèrent pas, dispersèrent aux quatre vents les archives. Des moines furent maltraités pour n'avoir pas arboré la cocarde française. Les administrateurs provisoires, terrorisés par le club, furent impuissants à empêcher cette furie de destruction.

Quoi d'étonnant si la population, quasi-unanime, se mit à regretter le temps de l'administration autrichienne?

A l'annonce de la défaite subie par DUMOURIEZ à *Neerwinden* (18 mars 1793), la joie fut générale à Bruxelles. Dès le 21, se dissout la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité*. Lorsque, deux jours plus tard, les troupes républicaines quittent la ville, l'enthousiasme populaire ne connaît plus de bornes.

II. LA RESTAURATION DE L'ANCIEN REGIME (1793-1794)

On acclame les troupes autrichiennes qui, le soir même, font leur entrée dans la capitale. Un décret du ministre plénipotentiaire *comte de Metternich-Winnebourg*, daté du 1^{er} mars, avait annoncé qu'à mesure de l'avance des « armées combinées de S. M. l'empereur et roi et de S. M. le roi de Prusse, son auguste allié », toutes choses seraient « par là-même rétablies de droit et de fait sur le pied de la Constitution, des privilèges, lois, coutumes et usages des provinces respectives ».

L'ancien ordre de choses se rétablit rapidement. On rouvre les églises, à la grande satisfaction des fidèles. La statue du regretté Charles de Lorraine est relevée. Dès le 5 avril, le Conseil de Brabant est réinstallé. Lorsque, le 20 du même mois, l'*archiduc Charles*, frère de l'empereur François II, fait son entrée solennelle dans la ville, en qualité de lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, la foule des grands jours se presse dans les rues et les « capons du rivage » viennent dételer le carrosse princier et le traînent à la force de leurs bras jusqu'au palais !

Mais ce parfait accord entre Belges et Autrichiens ne connaît qu'une brève durée. En fait, il reposait sur un malentendu. Bientôt les États renouellent leurs prétentions anciennes à la souveraineté nationale, sous une sorte d'autorité nominale de l'empereur. Les cocardes nationales réapparaissent. Les brochures de caractère politique aussi. L'une d'elles demande le rétablissement des couvents supprimés au temps de Joseph II, l'instauration d'un régime propre à préserver la religion catholique contre les « philosophes », l'organisation d'une armée nationale au service des États, l'éloignement de tous les individus ayant prêté serment aux Français, etc. etc. Presque toutes témoignent d'un esprit traditionnaliste obstiné.

Entre gouvernants et gouvernés la méfiance s'accroît. Dans le peuple, le mécontentement devient de l'exaspération à mesure que renchérit le coût de la vie. Au cours des mois d'août et de novembre, des *désordres* se produisent à différentes reprises sur les marchés de la ville : à la Grand'Place, à la place de Bavière (auj. dite de Dinant). La hausse des prix est-elle due aux achats massifs que nécessite l'entretien des troupes en campagne? Est-elle due à des causes plus générales? Le fait est que le coût des denrées de première nécessité augmente et, comme toujours, le peuple en impute la faute au gouvernement.

Pour parer à une insurrection armée, celui-ci ordonne des perquisitions chez les armuriers et les fripiers et fait procéder à l'enlèvement de tous les stocks d'armes.

Lorsque, en avril 1794, l'empereur François II, se rendant aux armées, se fait inaugurer comme duc de Brabant et de Limbourg, devant l'église de Coudenberg, le peuple de Bruxelles ne témoigne pas le moindre sentiment de joie. Il semble plutôt prêt à une nouvelle « révolution brabançonne ».

III. LA SECONDE OCCUPATION FRANÇAISE (1794)

Le 26 juin 1794 les armées républicaines remportaient sur les armées alliées une éclatante victoire à *Fleurus*. Le gouvernement autrichien se retira en toute hâte à Ruremonde.

L'arbre de la liberté, surmonté du bonnet rouge de la République, allait, pour la seconde fois, se dresser sur la Grand'Place.

Le 10 juillet les avant-gardes françaises pénétraient dans la capitale; le 11, les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, respectivement commandées par les généraux *Pichegru* et *Jourdan* y opéraient leur jonction. Elles ne se présentaient nullement en libératrices. Elles entendaient, au contraire, imposer aux Belges un régime d'impérialisme républicain et faire de la Belgique une base d'opérations militaires en même temps qu'une source de revenus.

La population fut aussitôt désarmée : ordre lui fut donné de venir déposer toutes armes quelconques, sous menace de mort. Un arrêté des « représentants du peuple en mission » imposa l'acceptation des *assignats*, au même cours que les monnaies métalliques, et le respect des prix du *maximum*.

Les articles IX et X du dit arrêté stipulent ce qui suit :

« Les assignats seront reçus dans toutes les caisses publiques et dans les transactions commerciales; ceux qui les refuseront, les décrieront, les falsifieront, et ceux qui en colporteront de faux, seront conduits devant le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, et punis conformément aux lois de la république sur cet objet.

« Pour prévenir l'augmentation que des malveillants pourraient donner aux marchandises et denrées du pays, à raison de l'introduction des assignats, le *maximum* arrêté pour la ville de Lille sera suivi dans tous les pays conquis... » (1)

La conséquence presque immédiate de la mise en vigueur de ces stipulations est une *nouvelle hausse des prix des denrées*. Les blés et comestibles cessent d'arriver en quantité suffisante aux marchés de la ville. Un texte de l'époque signale que « plusieurs cultivateurs préférèrent laisser pourrir leurs denrées que de les donner au prix du maximum en assignats, parce qu'ils aiment mieux n'en vendre qu'un quart en numéraire métallique que de vendre le tout en monnaie révolutionnaire » (2).

Mais « les représentants du peuple » réagissent avec énergie. Ils ordonnent « aux communes qui fournissent aux marchés de Bruxelles les blés et comestibles de toute espèce, de les approvisionner comme par le passé, sans distinction de prix relative aux assignats, qu'ils recevront comme argent de France, à peine contre les individus qui les refuseraient au pair,

(1) Recueil des proclamations et arrêtés des représentants du peuple français, envoyés près des armées du Nord et de Sambre et Meuse, tome I, p. 37.

(2) Texte extrait d'une réclamation adressée par le magistrat aux représentants du peuple; cité d'après H. W., t. II, p. 445.

d'être réputés ennemis de la république et conduits dans l'intérieur, pour y être punis comme tels ». Par le même arrêté, ils intimèrent à tous ceux qui avaient fermé leurs boutiques ou ateliers, de les rouvrir sur-le-champ et de reprendre leur commerce, en se conformant aux dispositions en vigueur, sous la même peine (1).

Pour menaçantes qu'elles fussent, ces mesures étaient impuissantes à faire abonder le blé sur les marchés. Les pauvres étaient naturellement ceux qui souffraient le plus de cette situation désastreuse. Ils s'attroupaient devant les boulangeries, criant et menaçant. Pour faire cesser ces « rassemblements scandaleux », le Magistrat fit « distribuer provisoirement et en attendant le recensement ultérieur, aux individus les plus nécessiteux des quarante sections (de la ville) des cartes au moyen desquelles ils pourront se procurer le pain nécessaire à leur consommation chez les boulangers où ils seront assignés » (2).

Aux nobles et aux ecclésiastiques de la ville et de sa banlieue, les représentants du peuple avaient imposé le paiement d'une contribution de 5.000.000 de francs en numéraire, dans un délai de vingt-quatre heures. Cette somme énorme n'ayant pu être réunie dans le court délai prévu, on arrêta un certain nombre d'otages qui furent emmenés à Maubeuge, en fiacres réquisitionnés.

La statue de Charles de Lorraine, pour la seconde fois arrachée de son piédestal, fut également transportée à Maubeuge (3).

Les Bruxellois subissaient ce traitement odieux sans pouvoir songer à s'y opposer efficacement; impossible de résister. Dans ces conditions, la meilleure solution n'était-elle pas de demander que la Belgique tout entière fût réunie au corps de la république française? Cette volonté de réunion fut portée à la connaissance des autorités françaises. Une fête civique, organisée par le Magistrat, célébra cet événement.

Le 3 août, la Société des Amis de la liberté et de l'égalité se reconstitua sous le nom de Société populaire (... que les gens du peuple baptisèrent bientôt Société des Hiboux). L'avocat bruxellois Verlooy en était le président.

Une proclamation rendit obligatoire le port de la cocarde tricolore.

En septembre 1794, fut introduite la célébration des fêtes républicaines suivant le nouveau



Fig. 180. Assignat de cinquante sols, de la République française, an II. Cliché prêté par le Folklore brabançon.

(1) Recueil des proclamations et arrêtés, tome I, p. 9.

(2) Recueil des lois de la République française, t. II, p. 114.

(3) Elle y fut jetée au creuset en 1803.

calendrier. A partir du 10 novembre, les grandes cérémonies civiques du *décadi* furent célébrées dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, transformée en *Temple de la Raison*. Mais le peuple de Bruxelles, à l'exception de quelques poignées d'exaltés, bouda systématiquement à ces festivités et s'obstina à conserver les us et coutumes traditionnels, continuant à observer avec scrupule les jours fériés du calendrier catholique (1).

Comment se serait-il rallié d'enthousiasme aux innovations introduites par ceux-là qui mettaient la ville et la banlieue au *pillage*, vidant les musées, les bibliothèques, les églises et les monastères de tout ce que les siècles y avaient accumulé en fait de trésors d'art? Comment aurait-il pu participer aux manifestations civiques avec ceux qui, jour après jour, le dépouillaient par des *réquisitions* « aveugles, sans choix, sans mesure »? Le mémoire du Magistrat auquel nous avons déjà emprunté un passage dit à ce propos :

« Quand vous nous aurez enlevé tous nos cuirs, tous nos plombs, toutes nos toiles, tous nos draps, etc., sera-ce avec des assignats que nous ferons des souliers, des habits, des chemises? Sera-ce avec des assignats que nous couvrirons nos toits? Mangerons-nous des assignats quand nous n'aurons plus de grains?... Bientôt nos ouvriers n'auront plus d'outils pour travailler et, si cela continue, il ne nous restera plus que des yeux pour pleurer, en attendant que la mort les éteigne. »

Pendant le *rigoureux hiver* 1794-1795, la misère du peuple fut atroce, et la commune dut contracter divers emprunts afin de pouvoir distribuer du pain aux indigents. La troupe fit de nombreuses perquisitions dans les villages environnants pour y enlever les réserves cachées de céréales.

Le taux des denrées ne cessait cependant d'augmenter du fait de la stagnation des affaires, de la thésaurisation du numéraire, de la hausse de l'intérêt, de l'avilissement des assignats, etc.

A partir de la prise de Maestricht par les armées républicaines (novembre 1794), le régime de l'occupation militaire s'adoucit insensiblement. Peu à peu, l'une après l'autre, la plupart des familles bruxelloises qui avaient émigré rentrèrent dans leurs foyers. Mais le nombre des chômeurs et des indigents ne diminuait pas, au contraire.

Au cours de l'année 1795, les institutions traditionnelles subirent *l'action des mesures révolutionnaires* qui, à l'ancien régime, allaient substituer un *ordre nouveau*. Un arrêté du 20 avril 1795 (qui servit de base à celui du 12 juin 1795) réorganisa l'administration de la ville. Les trois membres d'autrefois (Magistrat, Large Conseil et Conseil des Nations) furent abolis et remplacés par un *conseil municipal (exécutif)* composé de dix-huit membres, y compris le maire, et par un *conseil général de la commune (délibératif)* comprenant trente-six citoyens notables. Le *pouvoir judiciaire* fut confié, à titre provisoire, à un groupe de sept personnes.

Au *maire* (Verlooy) étaient adjoints : un *agent national* et un *substitut* (remplaçant l'aman et le lieutenant), un *secrétaire-greffier* et un *trésorier*.

Le 31 août 1795 (4 Fructidor an III), un décret du Comité de Salut public avait aux anciennes provinces substitué des *départements*, divisés en *cantons* et en *municipalités*. *Bruxelles* devint le *chef-lieu du département de la Dyle* (constitué par la partie méridionale de l'ancien duché de Brabant). Il formait à lui seul un canton. Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek étaient rattachés au canton de Woluwe-Saint-Etienne; Ixelles, Saint-Gilles et Forest au canton d'Uccle; Anderlecht, Laeken et Molenbeek-Saint-Jean au canton d'Anderlecht.

(1) Cf. *Ch. Pergameni* : L'esprit public ...

Ainsi, le territoire englobé dans les limites de l'enceinte du XIV^e siècle se trouvait détaché de celui des villages environnants qui, depuis près d'un demi-millénaire, formait sa franchise (ou « cuve »).

D'importantes conséquences allaient dériver de cette réforme administrative, à première vue anodine.

IV. L'INCORPORATION A LA FRANCE (LE DIRECTOIRE 1795-1799)

Un mois après, le 1^{er} octobre 1795 (9 Vendémiaire an IV), les anciens Pays-Bas autrichiens et l'ancienne Principauté épiscopale de Liège furent *définitivement incorporés à la France*. Dès ce moment, les Belges devinrent des citoyens de la République française (mais ce ne fut qu'en mars 1797 que, pour la première fois, ils prirent part à des élections générales).

Du 12 novembre 1795 au 20 janvier 1797, les départements réunis furent administrés par un Commissaire de la République nommé *Bouteville*, fonctionnaire ferme mais bienveillant, dont l'intelligence et la prodigieuse activité parvinrent, en dépit de mille et un obstacles, à mettre sur pied la nouvelle organisation politique, administrative, judiciaire et financière.

Au cours des quelques mois de son séjour, des *transformations radicales* furent opérées. Nous n'énumérerons que les principales d'entre elles :

- la suppression des milices bourgeoises ou serments (remplacées par une *gendarmerie nationale*);
- la suppression des corporations, l'exercice des *professions* étant reconnu absolument libre de toute entrave (au mois d'août 1796, on vendit aux enchères ce qui subsistait du mobilier et des archives des serments et des métiers) (1) ;
- l'interdiction des *processions* religieuses hors des églises;
- la suppression des *abbayes, couvents* et autres établissements ecclésiastiques; la dispersion des communautés et la confiscation de leurs biens au profit de l'État;
- la réorganisation de l'*administration de la justice* (la ville fut divisée en huit sections, ayant chacune son juge de paix et son commissaire de police; elle était, en outre, le siège d'un tribunal correctionnel; un code des délits et des peines fut publié.)
- la suppression des anciens impôts (aides, taille, subsides) remplacés par des *contributions* (contribution foncière, patente, etc.) payables par tous les citoyens, proportionnellement à leur capacité contributive;
- la suppression des *douanes intérieures*.

A partir du 6 décembre 1796, toutes les lois de la République furent applicables aux départements belges. A ce moment, la situation était on ne peut plus pénible à Bruxelles. Le nombre des pauvres y était considérable; parmi eux se comptaient des rentiers, réduits à l'indigence par le non-paiement de leurs rentes depuis trois ans. Dans l'ensemble, la population était fort mécontente; mais, impuissante à changer le cours des choses, elle ne put que se résigner à son sort.

La mission de Bouteville s'acheva le 20 janvier 1797. Environ deux mois plus tard (21

(1) En secret l'ancienne organisation corporative tentera de survivre; il faudra de sévères et multiples interventions gouvernementales pour déraciner les habitudes traditionnelles. Encore en subsistera-t-il des traces au siècle suivant.

mars), les citoyens des départements belges furent appelés à participer aux *élections générales*. A Bruxelles, deux mille sept cent cinquante-sept seulement se firent inscrire sur les registres civiques, et les élections se déroulèrent au milieu de l'apathie la plus complète.

La nouvelle municipalité, à peine installée dans ses fonctions, adressa au pouvoir central (c-à-d. au *Directoire*) des plaintes concernant l'état calamiteux des finances de la ville. Mais nulle amélioration ne s'ensuivit.

C'est à cette époque aussi qu'un arrêté modifia la *dénomination* d'un grand nombre de *rues de la ville* (1). Il suffira sans doute de signaler les plus caractéristiques des nouvelles appellations pour faire apparaître l'esprit qui présida à cette opération : la rue d'Enfer devint la rue du Vieux Conte; la rue du Paradis, rue de l'Olympe; la rue du Diable, rue de la Malice; la rue du Curé, rue du Petit Coq; la rue du Sacristain, la rue de l'Adjudant; la rue des Moines, rue des Exclus; la rue Notre-Seigneur, la rue Voltaire; la rue Saint-Pierre, rue de la Clé; la rue Saint-Hubert, rue du Chasseur; la rue du Nom-de-Jésus, rue Mucius Scevola; la rue Saint-Laurent, rue des Droits de l'Homme.

La volonté de déchristianisation de la République s'y révélait sans détours. Cette volonté se manifesta bientôt d'une manière plus brutale. Le 5 septembre 1797, fut exigé des prêtres le *serment de haine à la royauté et de fidélité républicaine*. La résistance du clergé fut opiniâtre; les « jureurs » furent l'exception et, par suite, la célébration du culte catholique cessa presque totalement. En novembre et décembre, *toutes les églises furent fermées*, à l'exception de trois. Les fidèles s'abstinrent d'ailleurs d'assister à la messe célébrée par un « assermenté ».

En secret, ils se réunissaient dans des locaux privés pour entendre la messe dite par un « insermenté ».

Dans le même temps, les autorités publiques continuaient la *vente des biens de l'Église* (dits « biens noirs »).

Toutes ces mesures troublaient profondément la vie sociale. Les persécutions dirigées contre les prêtres avaient vivement excité les esprits. La résistance passive se mua en opposition violente lorsqu'une loi (3 septembre 1798) organisa la *conscription militaire*. Dans les campagnes flamandes, ce fut le signal d'une insurrection générale connue sous le nom de *guerre des paysans*. Un épisode de celle-ci intéresse l'agglomération bruxelloise. Un certain Charles-Joseph Jacquemin (se faisant appeler le cousin *Charles de Loupaigne*) entreprit, avec l'appui secret de l'Église, une ardente campagne de guerillas contre les Français. Ses bandes s'enhardissaient sans cesse, poussant parfois jusqu'aux portes de Bruxelles. Le lieu de sa retraite secrète, dans les taillis de la forêt de Soignes, entre Tervueren et Neer-IJssche, ayant été découvert, les autorités organisèrent une véritable expédition militaire, comportant l'emploi de plusieurs groupes d'infanterie et de cavalerie. L'issue du combat ne pouvait être douteuse. En dépit d'une résistance acharnée, les « paysans » succombèrent sous les coups d'une troupe disciplinée et bien armée. Leur chef, déjà condamné à mort par contumace, fut tué et sa tête « attachée à un poteau par l'exécuteur des hautes œuvres et exposée sur l'échafaud de la Grand'Place de Bruxelles, pendant trois heures. » Une affiche placardée sur les murs de la ville portait ce fait à la connaissance du public et le commentait ainsi qu'il suit :

« Puisse la fin tragique de ce scélérat, puisse la mort des brigands de sa horde, tombés avec lui sous le fer vengeur de nos braves frères d'armes....; puissent enfin les maux incalculables

(1) Arrêté du 13 Vendémiaire an III (4 octobre 1794), du 21 Messidor an IV (9 juillet 1796), du 8 Prairial an VI (27 mai 1798), du 6 Frimaire an VII (26 novembre 1798).

enfantés par leurs crimes et les malheurs dont ils menaçaient encore notre département, effrayer tous ceux qui pourraient être tentés de renouveler de pareilles scènes d'horreurs. Hommes égarés! que cet exemple vous éclaire et vous, vils ennemis de la République, agitateurs perfides de nos belles contrées, tremblez! le même sort vous attend. »

Cette affiche était signée *J. N. Rouppe*, commissaire central de la Dyle.

Toute résistance à la République devenait impossible. La population se courba sous le joug étranger, nourrissant en secret l'espoir de jours meilleurs.

V. BRUXELLES SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE (1799-1814)

Le coup d'État du 18 Brumaire (9-10 novembre 1799), en portant au pouvoir le général *Napoléon Bonaparte*, devait réaliser cet espoir, du moins partiellement et pour un certain temps.

Le Premier Consul réorganisa l'administration de la République (1), fit cesser les persécutions religieuses et, le 16 janvier 1801, conclut un *concordat avec la Papauté*.

La population bruxelloise accueillit cet événement avec une joie très vive. Le 4 juin, les églises furent rouvertes et, dès le lendemain, sortait la première procession. Le 18 juillet suivant, sortait celle du St Sacrement du Miracle, accompagnée par les élèves des écoles et les représentants des autorités civiles.

Situation économique et sociale.

Pendant, la situation économique et sociale n'était guère brillante. Le préfet du département de la Dyle, Doulcet de Pontécoulant, un administrateur intelligent et actif, en a tracé un tableau détaillé dans un document administratif qui nous a été conservé (2).

Un des traits les plus frappants de ce tableau, c'est la *diminution du chiffre de la population de la ville de Bruxelles* (3). Si on compare les résultats statistiques de 1800 à ceux de 1786 on constate que le nombre des habitants a baissé de 8.030 unités (4), soit une perte de plus d'un dixième.

Le chiffre de la population a d'ailleurs baissé aussi dans un grand nombre de villages des zones limitrophes, notamment :

— dans la *première zone* :

à Anderlecht, à Laeken, à Saint-Gilles et à Schaerbeek (mais de 5 % seulement pour l'ensemble de ces quatre communes);

— dans la *deuxième zone* :

à Forest, à Uccle et à Watermael (dans une mesure atteignant près de 45 %);

— dans la *troisième zone* :

à Dilbeek, Grand-Bigard, Haeren, Neder-Over-Heembeek, Strombeek-Bever, Wemmel,

(1) La loi du 17 février 1800 créa l'organisation administrative dont les traits essentiels subsistent encore aujourd'hui. Le préfet, agent d'exécution du pouvoir central, était la pièce maîtresse du nouvel édifice.

(2) Mémoire statistique du Département de la Dyle, adressé au Ministre de l'Intérieur, en l'an X (1800).

(3) Cf. tableau publié en annexe.

(4) Sur 12.000 maisons que la ville comptait en 1800, il y en avait près de 1.500 inhabitées.

TABLEAU DE LA POPULATION DE BRUXELLES ET DES VILLAGES
ENVIRONNANTS en 1786 et 1800

(d'après les données du Mémoire statistique du Département de la Dyle, An X).

Noms des communes	Population en 1786	Population en 1800	Pertes	Gains
BRUXELLES	74.427	66.297	8.030	
PREMIÈRE ZONE :				
Anderlecht	2.092	1.929	163	
Etterbeek	1.114	1.245		131
Ixelles	1.154	1.645		491
Laeken	1.066	979	87	
Molenbeek	831	1.380		549
Saint-Gilles	859	663	196	
Saint-Josse	683	1.157		474
Schaerbeek	1.158	1.131	27	
<i>Total 1^{ère} zone</i>	8.957	10.129	473	1.172
DEUXIÈME ZONE :				
Forest	740	502	238	
Jette et Ganshoren	1.140	1.187		47
Uccle	3.560	1.931	1.629	
Watermael	2.249	1.197	1.052	
BOITSFORT	794	826		32
Woluwe-St-Lambert	603	752		149
<i>Total 2^e zone</i>	9.086	6.395	2.691	228
TROISIÈME ZONE :				
Berchem-St ^e -Agathe-Koekelberg	1.150	1.380		230
Dilbeek	1.316	1.210	106	
Evere	341	797		456
Grand-Bigard	551	529	22	
Haeren	482	481	1	
Neder-Heembeek	266	303		37
Over-Heembeek	236	174	62	
Strombeek-Bever	577	398	179	
Tervueren	1.305	1.355		50
Wemmel	666	510	156	
Woluwe-St-Etienne	658	544	114	
Woluwe-St-Pierre	358	737		379
Zellick	709	377	332	
<i>Total 3^e zone</i>	8.615	8.795	972	180
<i>Totaux généraux des trois zones</i> {	26.658	25.319	1.339	
BRUXELLES	74.427	66.297	8.030	
L'ENSEMBLE	101.085	91.616	9.369	

Soit une perte globale d'environ 9 % sur l'ensemble constitué par Bruxelles-ville et les villages des trois zones environnantes.

Woluwe-Saint-Etienne et Zellick (dans une proportion infiniment moindre, atteignant à peine 12 %).

Dans d'autres villages, en revanche, le nombre d'habitants a *augmenté* dans des proportions relativement grandes : de 11 % à Etterbeek (131 unités), de 42 % à Ixelles (491 unités), de 66 % à Molenbeek-Saint-Jean (549 unités) et de 70 % à Saint-Josse-ten-Noode (474 unités).

Dans l'ensemble formé par les huit villages de la *première zone*, compte tenu des pertes signalées plus haut, le chiffre de la population a *augmenté* de 13 % (1.172 unités). Dans l'ensemble des douze villages de la *troisième zone*, pertes et gains de population se sont à peu près neutralisés. Mais pour le groupe des six villages de la *seconde zone*, le total des pertes l'a emporté sur celui des gains. La différence est de 2.691 unités, soit près de 30 %. Pour Uccle et pour Watermael réunis, la diminution dépasse 50 %.

Pour l'ensemble constitué par Bruxelles-ville et les villages des trois zones limitrophes, la perte de population se monte à 9.369 unités, soit un peu plus de 9 %.

Interpréter ces données est chose fort malaisée. Quelle confiance avoir dans leur précision? Grosso modo, elles témoignent du

trouble profond provoqué par les événements politiques qui ont sévi dans la région au cours des quatorze années qui séparent les recensements de 1786 et de 1800.

Le préfet Doulcet de Pontécoulant attribuait la perte de population de la ville au « départ de la Cour, des agents établis près d'elle et de leur nombreuse suite ». L'*émigration* des familles de la noblesse et de la haute bourgeoisie fut sans doute un des facteurs essentiels de la chute de population. Mais il y en eut évidemment d'autres, parmi lesquels le *marasme économique* doit sans doute être retenu en premier lieu. Presque tous les magasins de luxe étaient fermés; le petit commerce de détail était fort éprouvé; beaucoup de manufactures avaient arrêté leur activité, du moins l'avaient ralenti considérablement.

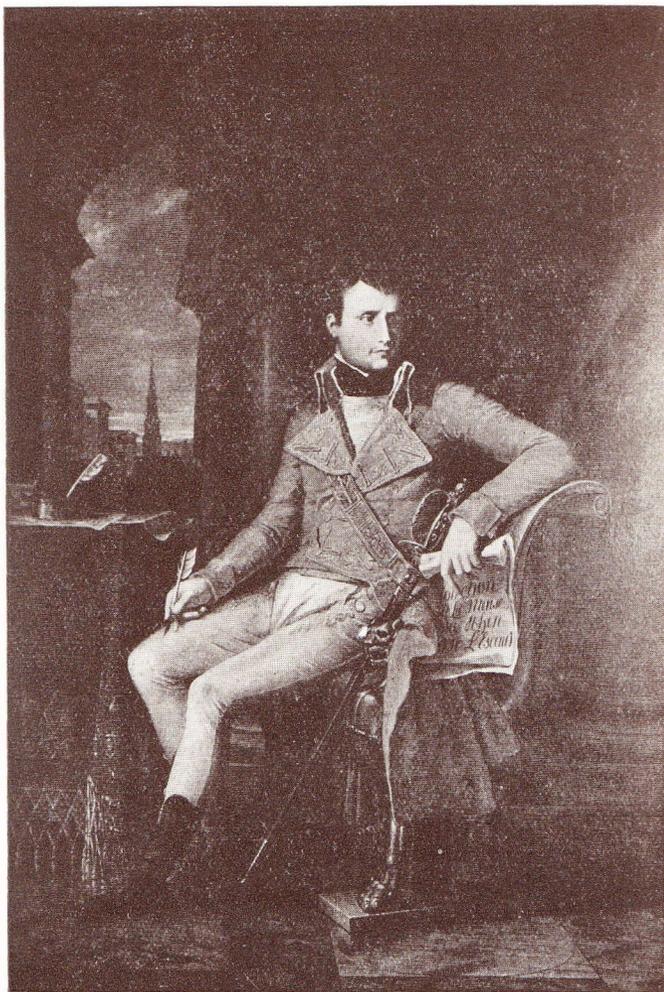


Fig. 181. Bonaparte, Premier Consul, d'après tableau de Meynier conservé à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. — Cliché de la S. R. A. B., article de Ch. Pergameni, *L'entrée du Premier Consul à Bruxelles*, tome XL, 1936.

Le *chômage* était donc intense. Par suite, le *paupérisme*, déjà si accusé sous le régime autrichien, s'était encore accru dans des proportions importantes (1). Aux légions de sans-travail, étaient venus se joindre les « nouveaux pauvres » : les rentiers sans rentes, les propriétaires sans loyers.

N'est-il pas permis de penser qu'au moins un certain nombre d'entre les ouvriers et manœuvres, citadins d'assez fraîche date ayant conservé des attaches rurales, s'en retournerent

vers la campagne natale, demandant un asile temporaire à des membres de leur famille paysanne? (2)

Cela expliquerait peut-être, au moins partiellement, cette soudaine croissance démographique qui, entre 1786 et 1800, fit passer la population d'Ixelles de 1.154 à 1.645 unités, celle de Molenbeek-Saint-Jean, de 831 à 1.380, celle de Saint-Josse-ten-Noode, de 683 à 1.157, celle d'Evere, de 341 à 797, celle de Woluwe-Saint-Pierre, de 358 à 737, etc.

Cela n'expliquerait évidemment pas la forte décreue démographique enregistrée, pour la même période, dans des villages comme Uccle et Watermael. Mais peut-être n'est-il pas impossible que pour les dits villages des facteurs particuliers, de nature topographique, soient intervenus. La situation d'Uccle et de Watermael aux confins de la forêt de Soignes n'a-t-elle pas incité leurs habitants à se retirer mo-

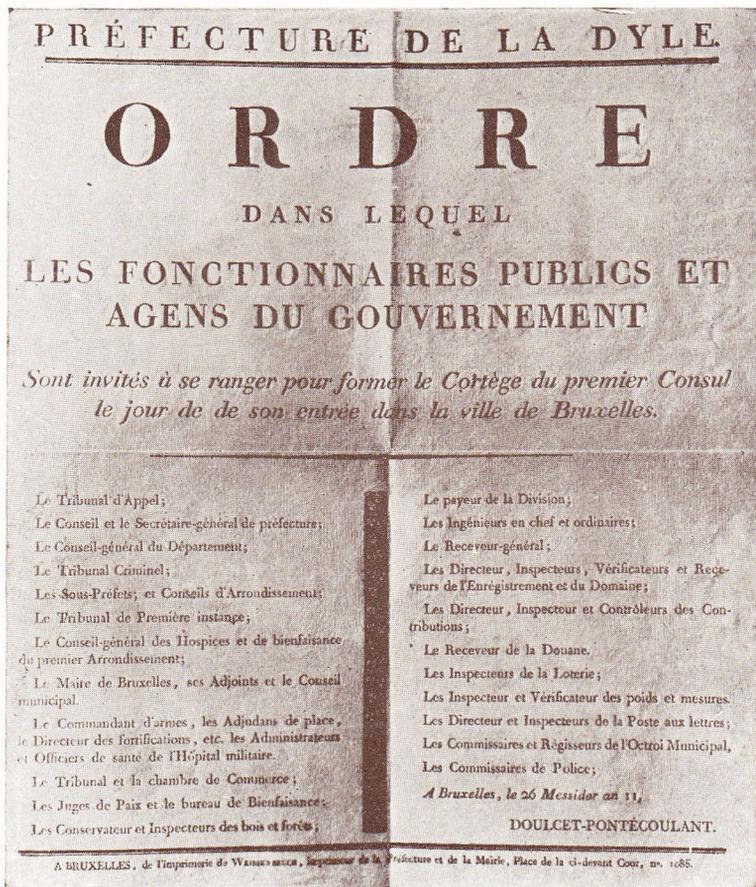


Fig. 182. Affiche de l'Administration impériale française à Bruxelles. Elle détermine l'ordre du cortège officiel à former à l'occasion de l'entrée solennelle du Premier Consul Bonaparte dans la Ville. — Cliché de la S. R. A. B., article de *Ch. Pergameni*, L'entrée du premier Consul à Bruxelles, tome XL des Annales de la Société.

(1) En 1800, on comptait dans la ville près de trois mille mendiants de tout âge. Le nombre des enfants abandonnés n'avait cessé de croître durant les années précédentes et, en revanche, la diminution du nombre de mariages était prodigieuse.

(2) Car la grande crise de 1792 à 1798 « fut bien moins cruelle pour les campagnes que pour les villes ». P. t. VI, p. 169.

mentanément à l'abri des fourrés sylvestres lors des opérations de recensement effectuées par les agents de l'administration française?

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : les événements politiques des dernières années, et plus particulièrement ceux de la seconde occupation française — entre autres les divers épisodes de la Guerre des Paysans — ont profondément altéré les conditions de la vie à Bruxelles et dans les villages des environs.

Les efforts de redressement entrepris sous l'impulsion de Bonaparte.

Mais le Premier Consul, par le truchement du préfet de la Dyle et du maire de Bruxelles (1), entreprit de ranimer la confiance et l'énergie de la population.

Dans le domaine économique, diverses initiatives administratives méritent d'être signalées. Des *primes* furent attribuées aux inventeurs et aux entrepreneurs méritants; des *crédits* furent ouverts pour la création de manufactures; des *expositions* de produits industriels furent organisées. Une *Bourse*, créée par arrêté du 19 Messidor an IX (8 juillet 1801), fut établie dans l'ancien couvent des Augustins, rue Fossé-aux-Loups.

Le préfet, dans le dessein de réduire le contingent des mendiants, fit ouvrir des *ateliers de charité* et une *école pratique de tissage* dans les locaux de l'ancien couvent des Minimes. En 1802, ces ateliers renfermaient « quatre à cinq cents pauvres de tout âge et de tout sexe » travaillant à la main au rouet simple ou au métier mécanique. A cette même date, le nombre de métiers à la navette volante (d'invention relativement récente) s'élevait à quatre-vingts (2).

De toutes les manières possibles, l'administration consulaire encourageait l'initiative des entrepreneurs. Quant au commerce, le rattachement des provinces belges à la France ouvrait de vastes débouchés nouveaux. De sorte que, très rapidement, les symptômes d'une indéniable amélioration apparurent.

La visite du Premier Consul à Bruxelles en 1803.

Aussi, lorsque Bonaparte voulut bien honorer Bruxelles d'une visite, fut-il reçu avec l'enthousiasme le plus chaleureux.

Il arriva le 21 juillet 1803, par l'Allée Verte, accompagné d'un imposant cortège d'officiers supérieurs, de ministres et de hauts fonctionnaires. Madame Joséphine, son épouse, l'avait précédé, gracieuse et souriante.

La réception organisée par la municipalité fut somptueuse (3). Des arcs de triomphe avaient été dressés à l'Allée Verte et au Parc. Sur l'un d'eux se lisaient les inscriptions laudatives suivantes : « A Bonaparte victorieux la ville de Bruxelles a érigé cet arc triomphal... Qu'il soit surnommé le Grand... » Il y eut des défilés militaires, des illuminations, des fêtes de nuit, des représentations dramatiques — par des troupes de comédiens français — et

(1) Le premier maire de la ville sous le régime consulaire fut le seigneur de Gaesbeek, le marquis Arconati; il fut installé en mai 1800.

(2) En 1805, le personnel ouvrier comprenait 43 fileurs de lin, 112 fileurs de coton, 16 fileurs de laine, 44 trameurs, 60 externes, 24 chapeliers, 20 tailleurs, 46 tisserands, 12 tisserands de velours, 14 tisserands de futaine, 20 tisserands de toile de lin, 4 tisserands de drap croisé, 7 tisserands de flanelle et 68 enfants.

(3) M. Ch. Pergameni vient d'en évoquer les différents aspects dans une étude minutieuse publiée dans les *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, Tome XL, pp. 193 à 225. Tous les détails qui suivent sont tirés de son récit.

diverses réjouissances populaires. Les fontaines publiques, celle de Manneken-Pis y comprise, débitèrent des flots de vin aux altérés.

Bonaparte reçut en audience à l'hôtel de ville tout ce qui comptait à Bruxelles. Au cours d'une de ses réceptions une fillette, la petite Romberg, présenta à Madame Bonaparte une superbe robe de dentelles (1).

En visitant la manufacture de dentelles Vanderborcht, le Premier Consul commanda un surplis qu'il voulait offrir au pape, et Joséphine, trois robes pareilles à celle que la municipalité lui avait offerte.

Aux ateliers de carrosserie de Jean Simons, d'où sortait la magnifique voiture dont le maire, au nom de la municipalité, lui avait fait hommage, Bonaparte passa commande de quinze carrosses. Il alla également visiter la manufacture de maroquinerie de David Gibson.

En témoignage de sa satisfaction, il fit distribuer des gratifications aux ouvriers, offrit des dons en argent et en nature à l'église Sainte-Gudule, aux Sœurs Noires, ainsi qu'au maire et au préfet. En outre, il autorisa quatre-vingt-douze radiations de la liste des émigrés du département de la Dyle, approuva les plans d'agrandissement et d'embellissement de la ville, insista en faveur du creusement du canal de Bruxelles à Charleroi, permit la création d'écoles spéciales de médecine et de législation.

Le 30 juillet, à 5 heures du matin, le Premier Consul quitta Bruxelles, se dirigeant vers Louvain. Il était resté neuf jours pleins au cours desquels la population n'avait cessé de lui manifester une admiration enthousiaste.

La proclamation de l'Empire français (1804).

L'enthousiasme ne fut pas moins vif lorsque, en décembre de l'année suivante, furent célébrées les fêtes du couronnement de l'empereur *Napoléon Ier*. A cette occasion, l'administration fit d'ailleurs distribuer cinq mille pains et cent mille livres de houille aux pauvres de la ville.

Le renouveau économique s'accentue.

Grâce à la stabilité des institutions, au ferme maintien de la sécurité publique par l'administration impériale, l'énergie des entrepreneurs se réveille dans toutes les provinces réunies à la France. Les guerres impériales elles-mêmes contribuent au relèvement de l'industrie par les immenses besoins de toute nature qu'elles suscitent.

La préparation de la lutte contre l'Angleterre provoque l'embauchage d'ouvriers du fer et du bois pour les services de la marine. En ce qui concerne spécialement l'agglomération bruxelloise, elle entraîne aussi d'importantes coupes dans la Forêt de Soignes : 22.000 chênes sont abattus pour la construction de la flotte destinée au transport des troupes concentrées au camp de Boulogne. L'ancien domaine sylvestre des Ducs de Brabant en est, hélas, sérieusement entamé.

Les « fabriques à métiers » — filatures et tissages — étendent leur production, en substituant de plus en plus la confection des basins et des velours de coton — dits de Manchester — aux

(1) Confectionnée par Mesdemoiselles Baraumont pour compte du négociant De Reus et non dans les ateliers Vanderborcht, comme on l'a dit et répété par erreur.

camelots et calmandes. L'emploi des *procédés mécaniques* se répand, notamment pour la filature du coton (1).

Parmi les imprimeries d'indiennes sur toiles de coton, celle de Basse frères (2) est particulièrement active. Les tanneries et corroieries prospèrent aussi, notamment la tannerie de Vandewoestijne et Latour, établie près du canal de Willebroeck, en face du château de Laeken. Il en est de même des nombreux moulins à eau (3) existant le long de la Senne. (Le préfet Doulcet de Pontécoulant, constatant la diminution du nombre de poissons dans la Senne, l'attribue aux multiples fabriques établies sur les bords de la rivière).

Quant à la production des manufactures de dentelles et des ateliers de charronnage, elle ne cesse d'augmenter. Le carrossier Jean Simons, devenu l'un des fournisseurs attitrés des armées impériales et des cours princières, acquiert une fortune considérable (4).

Aux divers établissements industriels que nous venons d'énumérer, il convient d'ajouter des fabriques d'acide nitrique (eau-forte), des fabriques de faïences, une fabrique de papiers d'ameublement, des imprimeries et fonderies de caractères typographiques, des raffineries de sel, des chapelleries, des manufactures de cartes à jouer, des fabriques de savon noir et blanc, une verrerie à bouteilles, des genièvreries et de très nombreuses brasseries (5).

La reprise des affaires se traduit d'une manière éloquente dans les statistiques démographiques. Dès 1803 le chiffre de la population de Bruxelles-Ville remonte à 72. 105, soit une augmentation de 5.808 unités en l'espace de trois ans (6). En 1812, il passe à 75.086, soit un nouvel accroissement de 2.981 habitants.

Nouveaux symptômes de crise et désaffection croissante.

Pendant le progrès économique n'allait pas se maintenir. Le Blocus continental qui, tout d'abord, avait été accueilli avec faveur par les industriels parce qu'il supprimait la concurrence anglaise, entraîna rapidement des conséquences désagréables, notamment pour les entreprises linière et cotonnière.

Par ailleurs, il devint de plus en plus difficile de trouver des denrées coloniales. Il s'ensuivit un enchérissement considérable. Et comme, du fait des guerres contre les coalitions successives, le poids des taxes et contributions s'alourdissait d'année en année, et comme le taux des salaires ne haussait pas suivant le même rythme que le coût des subsistances, le niveau d'existence des ouvriers bruxellois baissa sérieusement.

(1) « L'ère napoléonienne sera une ère de renaissance ... L'histoire de l'industrie moderne commence... » Cf. P, t. VI, p. 163.

(2) La rue Basse, près de l'avenue du Midi, rappelle l'existence de ces ateliers.

(3) Moulins à scier, à moudre, à tan, à huile.

(4) Rappelons que déjà à la fin de l'Ancien Régime il était le fournisseur de voitures de gala de tous les princes de l'Europe. Forster décrit comme suit ses ateliers, en 1790 : « Tout ce qui entre dans la composition d'un carrosse, les ferrements, le cuir, le bois, la laque et la dorure, est rassemblé dans cet atelier, unique en son genre. Le temps de la durée du travail, l'heure à laquelle il doit commencer ou finir sont inscrits sur de grands tableaux... » On y « emploie communément depuis cent jusqu'à cent vingt ouvriers, qui travaillent à côté l'un de l'autre dans des salles spacieuses très bien éclairées par de grandes fenêtres ... » — Cité par *Lewinski*, *L'évolution industrielle de la Belgique*, 1911, p. 39.

(5) Nombre de ces entreprises industrielles s'étaient établies en dehors de la ville : à Molenbeek-Saint-Jean, à Laeken, à Saint-Gilles, à Etterbeek, à Forest (une fabrique de coton imprimé, installée dans les bâtiments du monastère des filles nobles de l'ordre de Saint Benoît), à Droogenbosch (une imprimerie sur coton, dans le château « contre la Senne »), etc.

(6) Dans ce nombre sont évidemment compris et les émigrés rentrés dans leurs foyers et beaucoup de ces citadins de fraîche date qui, au cours de la période troublée de 1792 à 1798, s'étaient retirés dans les villages.

La concurrence du travail des femmes avait d'ailleurs pour conséquence naturelle la compression du salaire des ouvriers masculins. « Dans le langage de l'époque, écrit Pirenne, les mots ouvrier et indigent sont trop souvent synonymes. »

Les mœurs des familles ouvrières logées dans les taudis infects des ruelles et impasses demeuraient vulgaires et brutales. L'ignorance, l'ivrognerie et la mendicité qui forment le cortège ordinaire de la misère, sévissaient comme aux pires moments de l'ancien régime. D'où, mécontentement qui, grandissant, se manifestait par de bruyants attroupements dans les rues et dégénérait parfois en bagarres.

Un sentiment d'hostilité prit corps à l'égard du gouvernement impérial. Il s'étendit de la classe ouvrière à la bourgeoisie elle-même (1) lorsque, pour les besoins de la guerre, la conscription militaire se fit de plus en plus exigeante.

Déjà lorsque, en 1810, Napoléon revint à Bruxelles — cette fois en compagnie de l'impératrice Marie-Louise —, il n'y eut plus aucune de ces manifestations populaires d'enthousiasme spontané sur le sens desquelles on ne peut se méprendre. Les fêtes magnifiques organisées par la municipalité ne purent donner le change (2).

Le préfet La Tour du Pin témoignait d'un parfait esprit d'observation lorsque, dans un rapport adressé au ministre de l'Intérieur, il écrivait au sujet de la Belgique : « Le pays marche dans la route que le gouvernement a tracée; il y marche et n'y court pas. »

Il n'y marchait d'ailleurs que contraint et forcé, sous le contrôle d'une administration de plus en plus tracassière et despotique. Il marchait en rongant son frein et la désaffection gagnait du terrain. Les premiers revers essuyés par les armées françaises, en 1812, ne firent qu'accentuer l'hostilité des Belges, en général, et des Bruxellois, en particulier. Dans le cœur de maint habitant de la ville se leva l'espoir d'être bientôt délivré du joug impérial.

Quand, l'année suivante, les troupes des Alliés franchirent le Rhin et s'approchèrent de nos provinces, l'espoir se fit plus vif encore. Un inconnu, exprimant sans doute l'opinion de la grande majorité de ses compatriotes, osa tracer ces mots significatifs « A bas le tyran » sur la porte de l'hôtel de ville.

Le préfet craignit un soulèvement.

La fin du régime français était proche.

AUTRES ASPECTS DU RÉGIME FRANÇAIS

Mais, durant le dit régime français, toutes les institutions de l'ancien régime avaient été anéanties.

Si certaines innovations, comme la réforme du calendrier et la modification des noms de rues, furent éphémères (3), d'autres, en revanche, eurent une influence profonde et du-

(1) La situation des rentiers devint mauvaise à cause du non-paiement des arrérages à partir du 1811. La rupture entre le pape et l'empereur avait, d'autre part, indisposé de nombreuses familles catholiques.

(2) C'est au cours de son séjour de 1810 dans les départements réunis que l'empereur, par un décret signé à Bruges, ordonna la démolition des anciens remparts et leur remplacement par une ceinture de boulevards. Les travaux furent entamés en 1812, mais les événements politico-militaires les interrompirent en 1814.

(3) « La nomenclature révolutionnaire officielle resta presque à l'état de lettre morte. » Dès 1805, le Préfet de la Dyle autorise le Maire « chargé de la police de Bruxelles » à rendre aux rues de la ville les noms qu'elles portaient avant la révolution, « à l'exception de la rue et de la place Royale, qui porteront désormais le nom de rue et de place Impériale ». Cf. *Chénédollé*, *Les rues de Bruxelles*, 1851, p. 39.

rable (système fiscal, organisation administrative, conscription militaire, caractère laïque de l'administration publique, principe décimal pour les monnaies, poids et mesures, code civil).

La *francisation* des populations de langue flamande est un autre aspect non moins important des régimes républicain et napoléonien.

Elle se fit systématiquement par l'école, par l'administration, par l'armée, par la presse, par le théâtre. La langue française fut proclamée seule langue officielle. Des récompenses furent allouées aux instituteurs ouvrant des cours de français.

Pour qui voulait faire carrière, la connaissance de cette langue était une nécessité évidente (1). Le patois flamand résista néanmoins.

A ce propos voici ce que le préfet Doulcet de Pontécoulant notait dans son « Mémoire statistique » : « A Bruxelles... le degré d'élévation où l'on se trouve dans cette ville (située une partie dans la plaine et l'autre sur une hauteur) indique le langage dont on doit se servir : tous les habitants de la plaine jusqu'à mi-côte, ne parlent et n'entendent que le flamand; tous ceux de la partie supérieure ne s'expriment qu'en français ».

En d'autres termes, les familles nobles et bourgeoises habitant les quartiers du « haut de la ville » parlent le français — c'était déjà un fait dès l'époque autrichienne — (2) tandis que les habitants des quartiers populaires du « bas de la ville » continuent à se servir d'un patois flamand, d'ailleurs de plus en plus éloigné de la langue littéraire, et entrelardé d'un nombre croissant de termes français.

Il n'y a pas à s'en étonner. En fait, les *établissements d'enseignement primaire* étaient quasi inexistants. Le « Mémoire statistique » de 1800 nous renseigne à cet égard. « Les écoles primaires, telles qu'elles existent dans ce département du moins, sont une charge pour l'État dont la société ne tire aucun avantage. Il y a partout des instituteurs; presque nulle part il n'y a d'écoles. La cause du mal est surtout dans le mauvais choix des sujets, que l'insuffisance de traitement alloué pour leurs fonctions ne permet pas de remplacer d'une manière convenable. Il est donc malheureusement vrai de dire que cette base de l'instruction publique est absolument nulle » (3).

L'année suivante il y avait, à Bruxelles, quatre instituteurs et quatre institutrices officiels, choisis par un jury d'examen, nommés par le préfet, sur la présentation du maire. L'État leur fournissait un logement avec un jardin ou, à défaut, une indemnité de 600 livres. Les élèves devaient en outre leur payer une indemnité (2 francs par mois et par anticipation; somme augmentée de 0,50 f. en hiver). Un quart du contingent scolaire pouvait être exempté du paiement par le préfet, pour cause d'indigence.

L'enseignement, essentiellement laïque, comportait la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la morale républicaine (4).

Mais ces écoles officielles ne recrutaient que très peu d'élèves. Les familles, retenues par des scrupules religieux, préféraient laisser leurs enfants sans instruction plutôt que de les envoyer à des établissements n'ayant pas leur confiance; ou bien elles les confiaient à des écoles privées tenues par d'anciens religieux.

« Les *pensionnats* ou les *maisons particulières d'éducation*, écrit encore le préfet Doulcet

(1) Cf. P., t. VI, pp. 191 et s.

(2) Cf. supra, p. 207.

(3) p. 147 du « Mémoire statistique ».

(4) Almanach de Bruxelles, année 1801, p. 158.

de Pontécoulant, sont jusqu'ici les seuls établissements intermédiaires entre les écoles primaires et les écoles centrales » (1). Et l'« Almanach » de 1801 nous donne la liste de ces établissements et signale également quelques écoles élémentaires particulières : une école d'écriture et de langue française, rue d'Accolay; une école élémentaire et d'arithmétique, au Nouveau-Marché-aux-Grains; une école élémentaire, rue du Lombard; un maître d'écriture, rue aux Choux; un pensionnat de demoiselles, rue de Louvain; une « académie de tout genre, langue anglaise, etc... », rue d'Or; deux écoles particulières, rue des Aveugles; une école ou pensionnat dans chacune des rues aux Laines, de Ruysbroeck, du Curé, Notre-Seigneur, de l'Hospitalité, aux Fleurs, de la Fourche, Anneessens, Montagne de la Cour, de la Bibliothèque, du Marais, au Beurre et de Laeken.

Hors de la ville existaient les pensionnats de La Cambre, de Saint-Josse-ten-Noode, d'Anderlecht et du faubourg Saint-Martin (à Molenbeek, près la porte de Flandre).

Les *écoles centrales* citées dans l'extrait ci-dessus furent une des créations les plus intéressantes de la République française. Une par département était prévue. Celle du département de la Dyle fut installée à Bruxelles, dans les appartements et dépendances de la ci-devant Cour, place de l'Égalité (l'actuelle place du Musée). Elle comprenait un cabinet de physique, un cabinet d'histoire naturelle, un jardin des plantes avec serres chaudes et tempérées (qui, en 1801, abritaient plus de trois mille plantes exotiques, nombre qui devait, selon les projets, encore être considérablement augmenté dès l'année suivante), une belle et vaste salle de dessin, une bibliothèque d'environ 80.000 volumes, placée sous la garde du citoyen de la Serna, enfin un musée dont les dix-huit salles étaient garnies de tableaux et d'objets d'art confiés aux soins du citoyen Bosschaert.

A cette simple énumération se devine l'esprit moderne qui animait l'école centrale. Les sciences naturelles et les sciences mathématiques y avaient le pas sur les cours littéraires. Le français était la langue véhiculaire et l'enseignement du latin n'était conservé que comme auxiliaire du français.

Parmi les membres du personnel attaché à l'école, outre Bosschaert et de la Serna, pré-nommés, se rencontraient des hommes de grand mérite intellectuel dont l'influence devait se révéler considérable : Van Mons, qui enseignait la chimie et la physique expérimentale; Ghiesbreght, chargé de l'enseignement des mathématiques, Lesbroussart, titulaire des cours de littérature et de latin.

Malgré l'excellence de ce corps professoral, les familles du département de la Dyle restèrent méfiantes. Seuls les enfants de fonctionnaires et d'acheteurs de biens nationaux se firent inscrire comme élèves.

L'école centrale de Bruxelles est à l'origine de la Bibliothèque royale, des Musées royaux de peinture et de sculpture, du Jardin botanique. C'est assez pour que l'on garde son souvenir.

Mais Napoléon remplaça bientôt les écoles centrales par des *lycées*, établissements dont le but était de préparer, par un dressage sévère, d'utiles serviteurs de l'État : fonctionnaires et officiers. Le programme des études était sensiblement différent de celui de l'école centrale. La prépondérance était rendue à l'enseignement littéraire, le cours de religion rétabli. Ces concessions à la tradition classique et au sentiment religieux assurèrent le succès des nouveaux établissements. Les familles bourgeoises y envoyèrent leurs enfants. Mais, outre le lycée, Bruxelles comptait des *écoles secondaires* ou *collèges*, organisées par des particuliers mais subven-

(1) p. 147, Mémoire statistique.

tionnées par l'État. Citons les instituts de Fargès, rue de la Bibliothèque; de Baudewijns, rue de l'Étoile; de Schlim, à Ixelles.

Au-dessus du Lycée il y avait des écoles spéciales, telles l'*Ecole* (plus tard faculté) de droit et la *Faculté des Lettres*. Cette dernière destinée à la formation des professeurs des lycées et collèges.

Le monopole absolu de l'État en matière d'enseignement (*l'Université impériale*) ne fut définitivement organisé qu'en 1811. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, Bruxelles devint l'un des principaux chefs-lieux d'académie de l'empire. Son ressort s'étendait sur les départements de la Dyle, de l'Escaut, de la Lys, de Jemappes et des Deux-Nèthes.

Les bureaux de la dite académie se trouvaient dans les bâtiments de l'Ancienne Cour, précédemment occupés par l'École centrale.

Les services municipaux.

Dès 1801, l'Administration municipale organisa un *Service d'incendie* comprenant un total de cinquante hommes : quarante pompiers répartis en quatre décuries, quatre décurions, deux éclaireurs, deux directeurs des pompes, un écrivain (commis aux écritures) et un chef de service.

Une permanence de jour et de nuit était installée sous la galerie de l'hôtel de ville, avec deux pompes et les ustensiles de secours nécessaires. Dans les différents quartiers de la ville, en outre, étaient réparties vingt autres pompes, avec seaux, échelles, crochets et autres objets propres aux secours. Des réservoirs d'eau y étaient également tenus prêts.

Un veilleur était posté sur la tour de l'église de la Chapelle, « au centre de la ville, d'où il planait sur toutes les parties. Il était chargé de sonner l'alarme avec la trompette, au moment qu'un incendie se manifestait. Pour assurer de sa vigilance, il était obligé de se faire entendre toutes les demi-heures » (1).

Pour le maintien de l'ordre et la sécurité des habitants, trois compagnies de *gardes municipaux*, comprenant chacune cinquante hommes, avaient été créées. Elles collaboraient éventuellement avec les pompiers à la lutte contre le feu.

Une de leurs fonctions principales était la police des *marchés publics*. Ces marchés étaient nombreux :

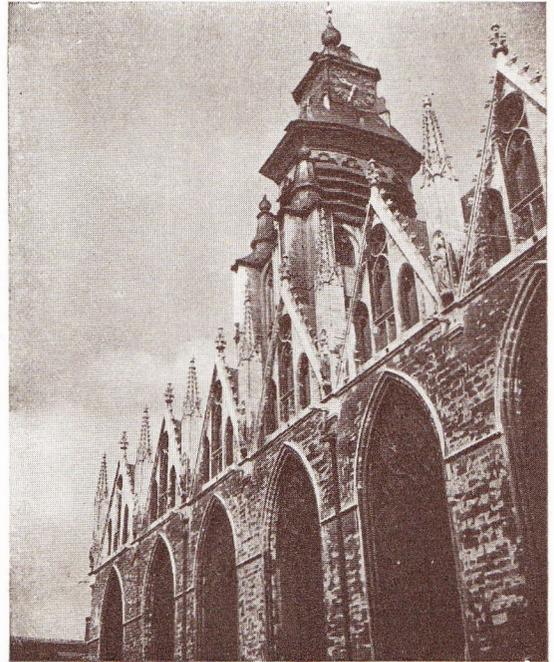


Photo Cl. Leclercq.
Fig. 183. Clocher de Notre-Dame de la Chapelle.

(1) Almanach de Bruxelles, 1801, p. 263.

- le marché aux grains, qui s'ouvrait successivement à des heures différentes pour les boulangers, les brasseurs, etc.;
- le marché au beurre, aux fromages, aux œufs et aux légumes, qui se tenait sur l'emplacement du ci-devant couvent des Récollets (c-à-d. à l'emplacement de la Bourse actuelle); au Grand Sablon et entre le Marché aux Herbes et le Marché aux Poissons (près de la Senne);
- le marché aux poulets, volailles et gibier, rue des Veaux, entre la rue du Ballon et la rue de la Fourche;
- le marché aux bœufs et aux chevaux, près de la porte de Laeken;
- le marché aux cochons, sur le quai des Barques;
- le marché aux bois, dans la rue longeant le Grand Béguinage;
- le marché aux bois de construction, quai des Poissonniers;
- le marché au lin, au carrefour des rues du Marais et du Petit-Hospice;
- les marchés aux loques et vieux habits, au Vieux Marché et devant le ci-devant cimetière de la Chapelle;
- le marché aux fourrages, dans la partie inférieure du Grand Sablon;
- le marché aux poissons de mer et de rivière, près de la Senne;
- la grande boucherie, au Marché-aux-Herbes, et la petite boucherie, à l'actuelle place de Dinant;
- le marché de la Grand'Place enfin, où se vendaient des denrées, des légumes, des fruits, des fleurs, des arbustes, des poteries, des oiseaux et autres animaux vivants, et où des savetiers, des merciers et des quincaillers tenaient échoppe.

Les postes et messageries.

Douze *facteurs* suffisaient pour assurer la distribution des lettres dans l'ensemble de la ville. On ne comptait d'ailleurs que quatre *boîtes aux lettres*. Elles n'étaient levées qu'une seule fois par jour, à 10 1/2 h. du matin.

La *poste aux chevaux* avait son siège rue du Petit-Hospice. De là partaient les courriers à franc étrier, les voitures montées sur deux roues ou sur quatre roues, attelées, suivant le chargement, de deux, trois, quatre ou six chevaux.

On trouvait des voitures publiques rue du Marché-au-Charbon, rue du Capitole, rue du Marché-aux-Poulets, au Vieux Marché aux Grains, rue des Pierres, rue de la Putterie, rue de la Montagne, rue du Singe, rue de l'Escalier, rue du Fossé-aux-Loups.

Les *messageries* se chargeant du transport des marchandises pour Diest, Louvain, Malines, Merchtem et Tirlemont étaient installées *Au Plat d'Etain*, rue de Louvain, *Au Lion Blanc*, rue du Singe, *Au duc Jean*, rue de la Putterie, *Au Cornet*, rue des Éperonniers, *Au Double Aigle*, rue de Flandre, *A Dunkerque*, rue Marché-aux-Poulets.

Sur différentes places publiques stationnaient des *voitures de louage*, dites remises et fiacres, (on en comptait cent vingt, au total, en 1801). Les quelques éléments ci-dessous, donneront une idée du tarif élevé des courses :

Pour aller à Boitsfort et en revenir	6.35 f.
Pour aller à Forest et en revenir	3.81 f.
Pour aller à Laeken, Anderlecht ou Uccle et en revenir	2.86 f.
Pour aller à Ixelles	2.22 f.
Pour aller à Etterbeek, Koekelberg ou Schaerbeek et en revenir	1.90 f.
Pour aller à Molenbeek ou Saint-Gilles et en revenir	1.59 f.

Les frais de barrière étaient à la charge des cochers.

La cloche de retraite :

Un arrêté du maire, du 12 mars 1806, fixait aux heures suivantes la sonnerie de la cloche de retraite (pour la fermeture des lieux publics) : 11 1/2 h. depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars, minuit depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre.

CONCLUSION

Sous le régime impérial, Bruxelles n'était et ne pouvait être qu'une ville de second ordre (1), les anciennes provinces des Pays-Bas ayant perdu toute indépendance et se trouvant réduites au rang de simples départements du vaste empire français.

Dès 1795, nous l'avons vu, le Comité de Salut public avait séparé la ville de sa banlieue, de cette « cuve » qui, pendant tant de siècles, avait fait corps avec elle et jouissait du droit de bourgeoisie.

Les événements militaires de 1814-15, en rompant la puissance napoléonienne, allaient bientôt restituer à Bruxelles une position administrative de premier rang, sans toutefois lui rendre son droit de tutelle sur les villages limitrophes, émancipés depuis vingt ans.

(1) Cf. Des Marez, *Bruxelles-Capitale*, p. 37.

LOUIS VERNIERS

BRUXELLES

ESQUISSE HISTORIQUE

PRÉFACE
DE

P. BONENFANT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

BRUXELLES
MAISON D'ÉDITION A. DE BOECK
265, RUE ROYALE, 265
1 9 4 1

REMERCIEMENTS

J'AI UNE DETTE DE RECONNAISSANCE ENVERS UN GRAND NOMBRE DE personnes dont le concours me fut infiniment précieux pour la réalisation de l'entreprise dont voici le modeste résultat. Je désire le proclamer dès l'abord.

Du fond du cœur je dis merci à mes amis Paul BONENFANT, professeur à l'Université de Bruxelles et archiviste de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles, et Eugène COLLIN, chef de division au Service des Archives de la Ville de Bruxelles, dont l'inépuisable bienveillance et la sûre érudition ont grandement facilité mes recherches documentaires dans les dépôts confiés à leur garde.

Je remercie avec la même chaleur mes amis CASTILLE, LAMY et LECLERCQ qui ont bien voulu mettre leurs talents de photographes à mon service, ainsi que MM. GOFFIN, administrateur-trésorier de la Bibliothèque royale de Belgique, LECONTE, conservateur du Musée de l'Armée, LINDEMANS, animateur de la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, LODS, du Touring Club de Belgique, MARINUS, chef du Service des Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, OPDEBEECK, secrétaire de la Radio-Scolaire (I. N. R.), PERGAMENTI, archiviste en chef de la Ville de Bruxelles et VIANE, secrétaire de la société Uccle-Centre d'Art, lesquels m'ont gracieusement prêté nombre de clichés, ornements de cet ouvrage.

J'exprime aussi ma vive reconnaissance à Madame LECONTE, bibliothécaire bénévole de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, dont le zèle souriant et la fidèle mémoire de Bruxelloise m'ont procuré maints renseignements utiles. La Commission Administrative de la dite Société d'Archéologie a bien voulu consentir en ma faveur une réduction du taux usuel afférent aux prêts de clichés. Je lui en sais gré.

LOUIS VERNIERS.

LISTE DES ABREVIATIONS

- B. 1. — Bonenfant, Paul, Les premiers remparts de Bruxelles (Annales de la S.R.A.B., t. XL, 1936).
- B. 2. — id. Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles
(Annales de la S.R.A.B., 1934).
- B. 3. — id. La création à Bruxelles de la Suprême Charité (in Rapport annuel de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles pour 1928).
- B. 4. — id. Le Problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime.
- B. C. — Bulletin communal de la Ville de Bruxelles.
- D. B. — Dubois, A., Les bourgmestres de Bruxelles depuis 1830 (Bruxelles, 1897).
- D. M. 1. — Des Marez, Guillaume, Guide illustré de Bruxelles, t. I., Monuments civils; t. II., Monuments religieux (éd. T. C. B. 1928).
- D. M. 2. — id. Traité d'architecture dans son application aux monuments de Bruxelles (éd. T. C. B., 1921).
- D. M. 3. — id. Le développement territorial de Bruxelles au Moyen Age (étude de géographie historique urbaine); publié par P. Bonenfant et F. Quicke.
- D. M. 4. — id. L'Origine et le Développement de la Ville de Bruxelles. Le Quartier Isabelle et Terarken (Publication du Comité d'Etudes du Vieux-Bruxelles, 1927).
- D. M. 5. — id. L'organisation du Travail à Bruxelles au XV^e Siècle (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. LXV, Bruxelles, 1904).
- F. 1. — Favresse, Félicien, L'Avènement du Régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen Age (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. XXX, 1932).
- F. 2. — id. La Keure bruxelloise de 1229 (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, t. XCVIII, année 1934).
- F. 3. — id. Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le XII^e siècle jusqu'en 1477 (Annales de la S.R.A.B. 1934).
- H. W. — Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles (1845, trois volumes).
- P. — Pirenne, Henri, Histoire de Belgique (7 vol.).
- R. A. — Rapport annuel de la Ville de Bruxelles.
- S.R.A.B. — Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.
- T. C. B. — Touring Club de Belgique.
- V. 1. — Verniers, Louis, Démographie et Expansion territoriale de l'Agglomération bruxelloise depuis le début du XIX^e siècle (Bulletin de la Société d'Etudes géographiques, t. V, mai 1935, pp. 79 à 123).
- V. 2. — id. Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795 (Annales de la S.R.A.B., 1934).
- V. 3. — id. La déconcentration urbaine de la Ville de Bruxelles (Mémoires du 1^{er} Congrès de Géographie historique, t. II, pp. 311 et ss.).
- V. 4. — id. Les Impasses de Bruxelles (Le Folklore brabançon, Août-Octobre 1934).
- V. K. — Van Kalken, Frans, Les Commotions populaires en Belgique.
- W. — Wauters, Alphonse, Histoire des Environs de Bruxelles (1850-1857; 3 volumes).